

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 13 mai 2008 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents messieurs Richard Marcotte, Daniel L'Espérance, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Frédéric Asselin, Donald Mailly et mesdames Marie-Josée Beaupré, Micheline Mathieu et Denise Paquette.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, mesdames Chantal Laliberté, aménagiste et Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2008
4. Liste des comptes à payer
5. Liste des chèques émis au mois de avril 2008
6. Dépôt de la correspondance
- 6.1 Appui à la MRC de la Jacques-Cartier – Projets de mise en valeur des matières résiduelles
7. Rapport du Comité de transport
8. Commentaires sur la prestation de services en transport
9. Achat de deux (2) boîtes de perception - ITS MAX
10. Développement d'une installation (CPE) située à la gare régionale du train de banlieue, secteur Lachenaie
11. Contrat d'entretien du terminus de Terrebonne
12. Entente Photo Art
13. Nomination d'un coordonnateur pour Hydro-Québec
14. Identification d'un ou des projets pour Hydro-Québec
15. Autorisation de signature – Convention de participation au Programme d'établissement des profils de consommation d'Hydro-Québec

16. Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2008
17. Acceptation des états financiers consolidés au 31 décembre 2007
18. Construction d'un bâtiment multifonctionnel à la gare régionale de Mascouche – Mandat pour une étude d'avant-projet et programmation
19. Embauche d'une stagiaire en urbanisme
20. Embauche d'un (1) chargé de projet, d'un (1) agent de communication et de quatre (4) agents dépisteurs dans le cadre du projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux
21. Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2008 du ministère de la Sécurité publique
22. Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-23 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2008 du ministère de la Sécurité publique
23. Adoption du règlement numéro 97-21 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006
24. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-22
25. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-23
26. Demande au ministère de la Sécurité publique du Québec et au ministère des Transports du Québec – Cartes des zones à risques de mouvements de terrain
27. Examen et approbation – Demande de conformité de la CPTAQ
28. Congrès de l'Institut canadien des urbanistes
29. Assemblée des MRC de la FQM - Délégation
30. Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres
31. Désignation des membres du conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)
32. Publicité « Hommage aux aînés »

33. Appui à la MRC d'Acton – Droits aux exploitants de carrières et sablières
34. Autorisation de paiement au Groupe Benoît inc. – Travaux de nettoyage du cours d'eau « Petite Coulée » et relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau
35. Autorisation de paiement à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc.
36. Journée fériée du 1^{er} juillet 2008
37. Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé
38. Gestion des cours d'eau
39. Conseil de la culture de Lanaudière
40. Projet Hexagone
41. Comité de vigilance
42. Comité sur le Développement durable
43. Communauté métropolitaine de Montréal
44. Conférence régionale des élus de Lanaudière
45. Conseil régional de transport de Lanaudière
46. Rapport du Comité d'aménagement
- 47.1 Destruction, réparation et relocalisation d'abribus
- 47.2 Achat d'un serveur
- 47.3 Demande de service supplémentaire – Cégep Lionel-Groulx
- 47.4 Participation à la « Grande corvée provinciale d'arrachage d'herbe à poux »
48. Période de questions
49. Clôture de la séance

6567-05-08 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

6568-05-08 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

6569-05-08 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2008

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2008 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé.

ADOPTÉ

6570-05-08 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour la MRC au montant de 1 313 315,87\$ pour le mois de mai 2008 soit et est accepté (annexe «*Comptes à payer – mai 2008*»).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-039 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 313 315,87\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6571-05-08 Liste des chèques émis au mois de avril 2008

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de avril 2008 pour un montant de 1 416 884,37\$ soit et est approuvée (annexe «*Liste des chèques et retraits – Avril 2008*»).

ADOPTÉ

6572-05-08 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe «*Liste de la correspondance – Mai 2008*»).

ADOPTÉ

6573-05-08 Appui à la MRC de la Jacques-Cartier – Projets de mise en valeur des matières résiduelles

CONSIDÉRANT l'objectif général de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 obligeant les municipalités à mettre en valeur annuellement au moins 65% des matières résiduelles qui peuvent être valorisées;

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Jacques-Cartier, de Maria-Chapdeleine et des Pays-d'en-Haut interpellent les MRC du Québec à demander aux associations municipales (FQM, UMQ) de mettre en œuvre un forum de discussions et d'échanges sur les projets de mise en valeur des matières résiduelles et qu'elles invoquent les motifs suivants, lesquels préoccupent également les élus(es) de la MRC des Moulins;

CONSIDÉRANT QU'ailleurs au Québec, plusieurs autres projets ont vu le jour suite à des regroupements de MRC ou encore de régies intermunicipales et pareils projets prévoient bien souvent des investissements de plusieurs dizaines de millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE semblables démarches génèrent habituellement de coûteuses études économiques et techniques réalisées par des firmes professionnelles qui, la plupart du temps, sont des copies conformes à celles déjà existantes;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait avantage à mettre sur pied un forum de discussions et d'échanges pouvant réunir toutes les MRC, régies et municipalités engagées ou intéressées par de telles démarches;

CONSIDÉRANT le rôle majeur des associations municipales (FQM, UMQ), mais aussi de l'association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) et de Recyc-Québec à ce niveau;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé de madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les MRC de La Jacques-Cartier, Maria-Chapdeleine et des Pays-d'en-Haut dans leurs démarches.

QUE la MRC Les Moulins appuie les MRC de La Jacques-Cartier, Maria-Chapdeleine, Les Pays-d'en-Haut dans leur demande aux associations municipales (FQM, UMQ), à l'association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR) et à Recyc-Québec de se concerter afin de mettre à jour régulièrement l'ensemble des démarches entreprises au sein des municipalités, des MRC et des Régies, de mettre en œuvre des mécanismes d'échanges efficaces, de mettre sur pied un forum de discussions pouvant réunir toutes municipalités, MRC et régies actuellement engagées et/ou intéressées dans des projets de mise en valeur des matières résiduelles.

ADOPTÉ

6574-05-08 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

Commentaires sur la prestation de services en transport

Les membres du conseil prennent connaissance des plaintes et recommandations des usagers.

6575-05-08 Achat de deux (2) boîtes de perception - ITSMAX

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5992-11-06 demandant au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus, incluant l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter de l'équipement pour deux (2) véhicules supplémentaires ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'acquisition de deux (2) boîtes de perception électroniques intelligentes compatibles SIGTIA.

ADOPTÉ

6576-05-08 Développement d'une installation (CPE) située à la gare de Terrebonne, secteur Lachenaie

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Terrebonne de construire un bâtiment multifonctionnel sur le site de la gare de Terrebonne, secteur Lachenaie;

CONSIDÉRANT l'expertise du Centre de la petite enfance (CPE) La Pirouline quant à la garde en installation et en milieu familial sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT que le bâtiment multifonctionnel souhaite accueillir un CPE pour permettre une conciliation transport-travail-famille;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les démarches du CPE La Pirouline pour la réalisation d'un CPE pouvant accueillir 80 enfants dans le bâtiment multifonctionnel qui sera construit sur le site de la gare de Terrebonne, secteur Lachenaie.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Terrebonne et à madame Chantale Benjamin, directrice générale du CPE La Pirouline.

ADOPTÉ

6577-05-08 Contrat d'entretien du terminus de Terrebonne

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie Gestion Techno Pro pour l'entretien du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE l'offre de service de la compagnie Gestion Techno Pro soit et est retenue pour l'entretien ménager du terminus situé au 5000, chemin Côte Terrebonne, à un tarif horaire de

10,00\$ pour une moyenne de trente (32) heures par semaine, le tout tel que décrit dans une offre de services datée du 7 mai 2008, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la compagnie Gestion Techno Pro s'engage à faire l'entretien des lieux sept (7) jours par semaine selon un horaire approuvé par le directeur général et secrétaire-trésorier. La présente entente sera valide du 1^{er} juin 2008 au 31 décembre 2008.

ADOPTÉ

6578-05-08 Entente Photo Art

CONSIDÉRANT l'avis favorable de l'AMT relativement à l'entente de services entre la MRC et Photo Art pour l'émission, dans les institutions d'enseignement, de la carte d'accès au tarif réduit 2008-2009 ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel Pilon, à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente de services pour l'émission, dans les institutions d'enseignement, de la carte d'accès au tarif réduit 2008-2009 avec Photo Art.

ADOPTÉ

6579-05-08 Nomination d'un coordonnateur pour Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins sont intéressés à participer au programme d'économie d'énergie d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme d'économie d'énergie, il y a lieu de nommer un coordonnateur pour Hydro-Québec ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté, aménagiste, soit et est nommée à titre de coordonnateur pour Hydro-Québec dans le cadre du programme d'économie d'énergie.

ADOPTÉ

Identification d'un ou des projets pour Hydro-Québec

Les villes de Mascouche et Terrebonne informeront directement Hydro-Québec de la nature de leur projet municipal.

6580-05-08 Autorisation de signature – Convention de participation au Programme d'établissement des profils de consommation d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite participer au Programme d'établissement des profils de consommation (PEPC) d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC Les Moulins et Hydro-Québec doivent signer une convention de participation audit Programme ;

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par madame Denise Paquette

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de participation au Programme d'établissement des profils de consommation d'Hydro-Québec.

ADOPTÉ

6581-05-08 Dépôt de l'état des résultats au 31 mars 2008

Il est proposé par monsieur Donald Mailly, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE l'état des résultats au 31 mars 2008 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

6582-05-08 Acceptation des états financiers consolidés au 31 décembre 2007

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007, tels que préparés par Evancic, Perrault, Robertson, soient et sont acceptés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir à la ministre des Affaires municipales et des Régions le rapport financier 2007 de la MRC Les Moulins.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire parvenir au CRT Lanaudière le rapport d'exploitation 2007 pour le transport en commun et le transport adapté de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

6583-05-08 Construction d'un bâtiment multifonctionnel à la gare régionale de Mascouche – Mandat pour une étude d'avant-projet et programmation

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de construire un bâtiment multifonctionnel selon les normes et critères du développement durable et plus particulièrement dans le souci d'une efficacité énergétique optimale abritant une gare, un centre de la petite enfance et les bureaux administratifs de la MRC, sur le site de la gare régionale de Mascouche;

CONSIDÉRANT que pour réaliser ce projet, il y a lieu de réaliser une étude d'avant-projet comprenant, entre autres, un programme fonctionnel et technique, des esquisses et plans préliminaires, une étude volumétrique ainsi qu'une évaluation budgétaire;

CONSIDÉRANT que la firme Bergeron, Bouthillier architectes a présenté une offre de service au montant maximal de dix-neuf mille dollars (19 000,00\$), excluant les taxes;

CONSIDÉRANT les règles d'adjudication des contrats permettent à la MRC d'octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels pour un montant inférieur à 25 000,00\$;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service présentée par la firme Bergeron, Bouthillier architectes et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le mandat de réalisation de l'étude de l'avant-projet et de la programmation soit et est accordé à la firme Bergeron, Bouthillier architectes, pour un montant maximal de dix-neuf mille dollars (19 000,00\$), excluant les taxes, le tout tel que décrit à l'offre de service transmise le 9 mai 2008.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-040 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 19 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6584-05-08 Embauche d'une stagiaire en urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en mars 2008, le conseil de la MRC présentait une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2008 afin d'engager un étudiant en urbanisme et/ou en aménagement du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Service Canada n'a pas retenu le projet de la MRC Les Moulins pour la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important de permettre à un étudiant en urbanisme et/ou en aménagement du territoire (baccalauréat ou maîtrise) de prendre de l'expérience en milieu de travail et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une stagiaire en urbanisme

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager madame Josée Lapointe à titre de stagiaire en urbanisme, à compter du 5 mai 2008, au salaire horaire de treize dollars et cinquante sous (13,50\$), pour huit (8) semaines.

ADOPTÉ

6585-05-08 Embauche d'un (1) chargé de projet, d'un (1) agent de communication et de quatre (4) agents dépisteurs dans le cadre du projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux

CONSIDÉRANT QU'en février 2008, le conseil de la MRC présentait une demande de subvention dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2008 afin d'engager des étudiants pour le projet de sensibilisation et de dépistage d'herbe à poux ;

CONSIDÉRANT QUE Service Canada n'a pas retenu le projet de la MRC Les Moulins pour la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge important de poursuivre le projet de sensibilisation et de dépistage d'herbe à poux et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche de six (6) étudiants ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager six (6) étudiants dont un (1) chargé de projet au salaire horaire de douze dollars (12,00\$), pour douze (12) semaines, un (1) agent de communication au salaire horaire de douze dollars (12,00\$), pour douze (12) semaines, et quatre (4) agents dépisteurs au salaire horaire de huit dollars et cinquante sous (8,50\$), pour six (6) semaines.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer les paiements nécessaires à la bonne marche du projet de sensibilisation et de dépistage de l'herbe à poux.

ADOPTÉ

6586-05-08 Avis de motion pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2008 du ministère de la Sécurité publique

Monsieur Richard Marcotte donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2008 du ministère de la Sécurité publique et demande une dispense de lecture.

6587-05-08 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement numéro 97-23 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2008 du ministère de la Sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1, 97-2, 97-3, 97-4, 97-5, 97-6, 97-7, 97-8, 97-9, 97-11, 97-12, 97-13, 97-14, 97-15, 97-16 et 97-17, 97-19, 97-20;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2008 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-23 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et déjà modifié, afin de modifier les normes relatives aux zones à risques de mouvements de terrain en fonction du cadre normatif de 2008 du ministère de la Sécurité publique

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «Projet de règlement numéro 97-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» et «Document indiquant la nature des modifications que les villes de Mascouche et Terrebonne devront apporter à leur réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un avis sur le projet de règlement numéro 97-23, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

6588-05-08 Adoption du règlement numéro 97-21 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement n° 97-21 modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer les nouvelles cotes de crues de la rivière des Prairies produites par le Centre d'expertise hydrique du Québec en 2006.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

6589-05-08 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-22

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-22 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mercredi 13 août 2008 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6590-05-08 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-23

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-23 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mercredi 13 août 2008 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

6591-05-08 Demande au ministère de la Sécurité publique du Québec et au ministère des Transports du Québec – Cartes des zones à risques de mouvements de terrain

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC les Moulins peut modifier le SAR en suivant les dispositions prévus aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins adoptait, le 13 mai 2008 le projet de règlement n° 97-23 modifiant le règlement n° 97, déjà modifié par les règlements n^{os} 97-1 à 97-9, 97-11 à 97-17, 97-19 et 97-20;

CONSIDÉRANT QUE la grande orientation 10 du SAR vise à « Établir les mesures préventives pour assurer la sécurité publique, la santé publique et le bien-être général de la population sur tout le territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions actuelles du SAR en matière de mouvements de terrain sont désuètes et ne permettent pas une gestion juste et efficace du développement urbain;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) cartes ZC-98, identifiant les zones de mouvements de terrain, ne sont pas assez précises, donc difficiles à interpréter, et peuvent ne pas refléter adéquatement la réalité terrain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite adopter une résolution demandant une mise à jour des cartes identifiant les zones à risques de mouvements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a élaboré en 2005, en collaboration avec le ministère des Transports, un nouveau cadre normatif relativement au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite se conformer aux principes de ce nouveau cadre normatif;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC les Moulins demande au ministère de la Sécurité publique et au ministère des Transports, une mise à jour des cartes identifiant les zones à risques de mouvements de terrain afin de supporter l'application des dispositions basées sur le nouveau cadre normatif relativement au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain.

ADOPTÉ

6592-05-08 Examen et approbation – Demande de conformité de la CPTAQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), par sa résolution numéro CE-2008-243-DEC, une demande d'autorisation pour le lotissement et l'aliénation en sa faveur et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour des fins publiques à savoir : l'élargissement de la route 337 située à l'intersection de la future rue Rodrigue et le boulevard Laurier, lesdits lots étant plus amplement décrits comme suit : 2 921 923P, 2 922 104P, 2 922 105P, 3 315 742P, 3 358 474P et 3 358 475P du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricole*, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aimerait obtenir la recommandation de la MRC Les Moulins en regard des critères formulés à l'article 62 de ladite loi tout en tenant compte du schéma d'aménagement et des dispositions du document complémentaire ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC des Moulins ont examiné et approuvé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, la demande de la Ville de Terrebonne formulée par sa résolution numéro CE-2008-243-DEC et transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), relativement au lotissement et l'aliénation en sa faveur et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour des fins publiques à savoir : l'élargissement de la route 337 située à l'intersection de la future rue Rodrigue et le boulevard Laurier, lesdits lots étant plus amplement décrits comme suit : 2 921 923P, 2 922 104P, 2 922 105P, 3 315 742P, 3 358 474P et 3 358 475P du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Terrebonne ;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉ

6593-05-08 Congrès de l'Institut canadien des urbanistes

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes qui aura lieu du 14 au 16 juillet 2008 à Winnipeg au Manitoba;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Micheline Mathieu et résolu unanimement :

QUE madame Chantal Laliberté soit autorisée à assister au congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes du 14 au 16 juillet 2008 à Winnipeg au Manitoba. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-041 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 300,00\$, excluant une taxe de 5%, poste budgétaire 2610-312 « *Aménagement du territoire - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6594-05-08 Assemblée des MRC de la FQM – Délégation

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée des MRC membres de la FQM aura lieu à Sainte-Foy les 4 et 5 juin 2008;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE monsieur Richard Marcotte, préfet suppléant et monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à représenter la MRC à l'assemblée des MRC de la FQM qui aura lieu les 4 et 5 juin 2008 à Sainte-Foy. Les dépenses inhérentes leur seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-042 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 140,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Législation - Congrès, colloques* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6595-05-08 Adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et nomination d'un représentant pour siéger aux assemblées des membres

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière et conséquemment, autorise le paiement de 100,00\$ pour la cotisation annuelle 2008-2009.

QUE madame Denise Paquette soit et est nommée à titre de représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE monsieur Michel Lefebvre soit et est nommé à titre de substitut de madame Denise Paquette, représentante de la MRC Les Moulins aux assemblées des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-043 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 100,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Législation – Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6596-05-08 Désignation des membres du conseil d'administration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution n°5135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDE des Moulins, à savoir :

Sièges #1 à #8 Délégués des municipalités	Richard Marcotte, maire, Ville de Mascouche Donald Mailly, conseiller, Ville de Mascouche Jean-Marc Robitaille, maire, Ville de Terrebonne Marie-Josée Beaupré, conseillère, Ville de Terrebonne Claude Lacasse, conseiller, Ville de Terrebonne Micheline Mathieu, conseillère, Ville de Terrebonne Michel Morin, conseiller, Ville de Terrebonne Jean-Guy Sénécal, conseiller, Ville de Terrebonne
Siège #9 Secteur professionnel	François Duval, notaire,
Siège #10 Secteur affaires	Mario Turcot, directeur service aux entreprises, Caisse populaire Desjardins Terrebonne
Sièges #11 à 13 Secteur industriel	Philippe Massé, directeur général, Acier Leroux, division de Métaux Russel inc. Jean-Louis Legault, président, Daktronics Canada

Lucien Daigneault, Daigneau Eau de Source

Siège #14
Secteur chambre de commerce
& tourisme

Christian Pimparé, expert-comptable,
Evancic Perrault Robertson, c.g.a.

Siège #15
Délégué de la Table des
organismes communautaires
autonomes des Moulins

Giselle Gagnon, représentante (TOCAM)

Siège #16
Secteur éducation

Yves St-Denis, commissaire,
Commission scolaire des Affluents

Siège #17
Secteur coopérative

Carole Winner, Coopérative de solidarité Le Chez-
nous du Communautaire

Siège #18
Secteur travailleur, travailleur
autonome et représentants syndicaux

Cybèle Rioux, présidente,
Alizé ressources humaines inc.

Siège #19
Secteur économie sociale

Guillaume St-Jean,
Atelier du Seigneur Masson

Siège #20
Secteur agricole

Gilbert Mathieu, producteur agricole

Siège #21
Secteur santé

Serge Ouellette, Coordonnateur au
développement universitaire, CSSS du sud de
Lanaudière

Les députés des circonscriptions électorales de Masson, madame Ginette Grandmont et de Terrebonne, monsieur Jean-François Therrien, la conseillère en développement industriel du Ministère Développement économique, Innovation, Exportation, madame Isabelle Gélinas, la directrice d'Emploi-Québec, madame Lise Paquet et le directeur général du CLDEM, monsieur Claude Robichaud sont membres du conseil d'administration, sans droit de vote.

ADOPTÉ

6597-05-08

Publicité « Hommage aux aînés »

CONSIDÉRANT QUE La Revue prévoit souligner la Semaine nationale des aînés dans une édition du mois de mai et que les villes membres de la MRC souhaitent rendre hommage aux aînés pour leur contribution à l'évolution de leur milieu de vie;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à réserver un espace publicitaire de 1/2 page en couleur, pour rendre hommage aux aînés, au

coût de 718,75\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-044 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 718,75\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2910-341 «*Publicité - Information*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6598-05-08 Appui à la MRC d'Acton – Droits aux exploitants de carrières et sablières

CONSIDÉRANT QUE des dispositions législatives seront éventuellement proposées à l'Assemblée nationale du Québec, afin de permettre l'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières, pour notamment remédier aux dommages causés aux voies municipales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) a le mandat d'établir les modalités d'application de cette nouvelle mesure d'imposition;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la proposition actuellement sur la table, les municipalités auront le pouvoir d'imposer des droits aux exploitants de leur territoire, suite à l'adoption d'un règlement prévoyant l'identification des sites assujettis et les règles de calcul à payer;

CONSIDÉRANT le très difficile exercice de répartition des revenus, appuyé sur des paramètres comme la localisation des routes réellement utilisées et les dommages réellement causés aux routes municipales empruntées;

CONSIDÉRANT le manque de ressources humaines et financières des municipalités et le manque d'information technique au niveau municipal pour l'accomplissement de cette tâche;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC d'Acton dans sa demande auprès de la ministre des Affaires municipales et des Régions de revoir sa proposition afin que l'imposition des droits aux exploitants de carrières et sablières se fasse par le gouvernement du Québec et que les redevances soient transférées par la suite aux municipalités concernées.

QUE la présente résolution soit et est transmise, pour appui, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au député de Terrebonne, monsieur Jean-François Therrien et à la députée de Masson, madame Ginette Grandmont.

ADOPTÉ

6599-05-08 Autorisation de paiement au Groupe Benoît inc. – Travaux de nettoyage du cours d'eau« Petite Coulée » et relocalisation d'un tronçon de ce même cours d'eau

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement au Groupe Benoît, datée du 1^{er} mai

2008, préparée par monsieur Rosaire Chaumont de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. relativement à la préparation des plans et devis, la préparation d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de réfection du cours d'eau « Petite Coulée », au montant de vingt-deux mille vingt-neuf dollars et vingt-cinq sous, (22 029,25\$), incluant les taxes ;

Il est proposé par madame Denise Paquette, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la somme de vingt-deux mille vingt-neuf dollars et vingt-cinq sous (22 029,25\$), incluant les taxes, au Groupe Benoît conformément à la recommandation de paiement de datée du 1^{er} mai 2008, de monsieur Rosaire Chaumont de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. relativement à la préparation des plans et devis, la préparation d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de réfection du cours d'eau « Petite Coulée ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-045 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 22 029,25\$, poste budgétaire 2610-418, «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6600-05-08 Autorisation de paiement à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & associés inc.

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. relativement à la préparation des plans et devis, la préparation d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de réfection du cours d'eau « Petite Coulée » ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 2 mai 2008 au montant de deux mille cinq cent trente-neuf dollars et soixante-neuf sous (2 539,69\$) concernant le mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., la somme de deux mille cinq cent trente-neuf dollars et soixante-neuf sous (2 539,69\$), incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation des plans et devis, la préparation d'appel d'offres, l'analyse des soumissions ainsi que la surveillance des travaux de réfection du cours d'eau « Petite Coulée ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-046 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 539,69\$, poste budgétaire 2610-418, «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6601-05-08 Journée fériée du 1^{er} juillet 2008

CONSIDÉRANT QUE la journée fériée du 1^{er} juillet 2008 tombe un mardi ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la journée fériée du 1^{er} juillet 2008 soit devancée au lundi 30 juin 2008.

ADOPTÉ

Refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé

L'aménagiste fait rapport aux membres du conseil de l'état d'avancement de la refonte en se basant sur les discussions de la rencontre du comité d'urbanisme régional (CUR) du 6 mai 2008.

Gestion des cours d'eau

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait le point dans ce dossier.

Conseil de la culture de Lanaudière

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des discussions tenues lors du dernier conseil d'administration.

Projet Hexagone

Madame Marie-Josée Beaupré informe les membres du conseil des prochaines activités.

Comité de vigilance

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le compte rendu de la rencontre du 19 février 2008 et l'ordre du jour de la réunion qui se tiendra le 20 mai 2008.

Comité sur le Développement durable

Madame Denise Paquette informe les membres du conseil relativement aux discussions tenues lors de la dernière rencontre du Comité sur le Développement durable et fait le suivi de la journée sur le développement durable du 10 mai dernier.

Communauté métropolitaine de Montréal

Monsieur Jean-Marc Robitaille résume les discussions tenues lors des dernières rencontres.

Conférence régionale des élus de Lanaudière

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le bulletin mensuel « CRÉ Express ».

Monsieur Richard Marcotte informe les membres du conseil des délibérations tenues lors des dernières rencontres. Madame Marie-Josée Beaupré soulève l'importance de la prévention des gangs de rue et monsieur Jean-Marc Robitaille suggère que ce sujet soit

discuté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil de la MRC, le 10 juin prochain.

Conseil régional de transport de Lanaudière

Monsieur Jean-Luc Labrecque et madame Denise Cloutier étant absents, ce point est reporté à la prochaine séance.

6602-05-08 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par madame Micheline Mathieu, appuyée par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

6603-05-08 Destruction, réparation et relocalisation d'abribus

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de détruire certains abribus ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire réparer et de relocaliser certains abribus ;

CONSIDÉRANT la proposition de Vitrierie Olympique, au montant de quatorze mille deux cent trente-six dollars et trente-cinq sous (14 236,35\$), incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC accepte la proposition de Vitrierie Olympique et autorise le directeur général et secrétaire trésorier à faire détruire, réparer et relocaliser certains abribus pour un montant de quatorze mille deux cent trente-six dollars et trente-cinq sous (14 236,35\$), incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-047 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 14 236,35\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-550 «*Entretien et réparation des abribus*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6604-05-08 Achat d'un serveur

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs de la MRC sont utilisés en réseau pour la gestion courante des opérations de la MRC et qu'il y a lieu d'installer un serveur réseau adéquat afin de protéger les données;

CONSIDÉRANT la proposition de MontréalSoft inc., datée du 7 mai 2008, au montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars (4 284,00\$), excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Donald Mailly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la proposition de MontréalSoft, datée du 7 mai 2008, pour l'achat et l'installation d'un serveur réseau et d'un logiciel de sauvegarde de données au montant de quatre mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars (4 284,00\$), excluant les taxes, soit et est acceptée.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-048 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 4 284,00\$, poste budgétaire 2920-750 «*Immobilisation - Informatique*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6605-05-08 Demande de service supplémentaire – Cégep Lionel-Groulx

CONSIDÉRANT la demande du Cégep Lionel-Groulx afin d'offrir du service le 19 mai 2008 sur le circuit numéro 23 desservant le Cégep Lionel-Groulx ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport ;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise l'ajout de service, le 19 mai 2008, du circuit numéro 23 pour un montant de quatre cent soixante-huit dollars et cinquante-cinq sous (468,55\$), excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-049 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 468,55\$, poste budgétaire 2370-439 «*Service de transport*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

6606-05-08 Participation à la « Grande corvée provinciale d'arrachage d'herbe à poux »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville, en partenariat avec l'association pulmonaire du Québec, lance un appel à toutes les municipalités du Québec pour participer à la « Grande corvée provinciale d'arrachage d'herbe à poux » sur leur territoire, le samedi 9 août 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'inscription à cette journée d'activité, incluant une trousse d'information, sont de cinq cent soixante-quatre dollars et trente-huit sous (564,38\$), incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC juge important de participer à la « Grande corvée provinciale d'arrachage d'herbe à poux » dans le cadre du projet de sensibilisation et de dépistage d'herbe à poux ;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Denise Paquette et résolu unanimement :

QUE la MRC Les Moulins accepte de participer à la « Grande corvée provinciale d'arrachage d'herbe à poux » sur son territoire, le samedi 9 août 2008, dans le cadre du projet de sensibilisation et de dépistage d'herbe à poux, pour un montant de cinq cent soixante-quatre dollars et trente-huit sous (564,38\$), incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2008-050 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 564,38\$, poste budgétaire 2690-341 « *Publicité – représentation* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Madame Denise Paquette quitte la séance à 19 heures 15.

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public à compter de 19 heures 15. Monsieur Jacques Caron, citoyen de l'Île Saint-Jean à Terrebonne, questionne le conseil. Il questionne le conseil relativement au passage piétonnier au bout de la rue St-Louis vers le terminus afin de savoir quand le marquage du sol à cet endroit sera effectué et il insiste sur l'importance de ce marquage pour la sécurité des piétons. Il demande également s'il y a eu ou s'il y aura des avis dans les journaux concernant le circuit numéro 25 qui ira à Montmorency les fins de semaine et il s'informe à savoir si ce changement sera permanent. Il revient sur les discussions amorcées lors de la séance du 22 janvier 2008 concernant le plan de développement à être éventuellement soumis au ministre des Transports pour connaître l'évolution de celui-ci. Il vérifie la date, l'heure et le lieu des consultations publiques en transport.

6607-05-08 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-marc Robitaille,
Préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier